

DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE MAMIROLLE

25620

2 bis rue de l'école TÉL 03 81 55 71 50

FAX 03 81 55 74 61

mairie@mamirolle.com www.mamirolle.info

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 décembre 2017 à 18h30

Présidence: M. Daniel HUOT, Maire

Présent: tous les conseillers, sauf Messieurs PREVITALI Christian, BULLE Dominique, CUENOT

Eric et Mesdames LEBARBENCHON Florence, CLOIREC Céline, BOURGOIN Cécile,

BRENET Martine excusés

Procurations: de Madame LE BARBENCHON Florence à Mme SEYER Séverine

de Monsieur CUENOT Eric à Mme RICARD Edwige de Madame BRENET Martine à M. MAILLOT Dominique

Secrétaire: M Bernard LOOTEN

Le Maire certifie:

- que la convocation du conseil municipal a été faite le 7 décembre 2017
- que le nombre de conseillers en exercice est de 19

Le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le vendredi 15 décembre 2017, en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2124-3, R.121-7, R.121-9, R.124-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du PV du Conseil Municipal du Mardi 28 novembre 2017
- 2. Travaux d'assainissement rue de la gare rue du stade : signature du marché de travaux

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du mardi 28 novembre 2017

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du mardi 28 novembre 2017. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

2. Travaux d'assainissement rue de la gare - rue du stade : signature du marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que dans le cadre de la réalisation des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, création d'un réseau d'eaux usées, rue de la Gare et rue du Stade et après analyse des différentes propositions reçues, il a été décidé de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux au cabinet d'études JDBE.

Considérant la consultation engagée pour la réalisation des travaux d'assainissement, rue de la Gare et rue du Stade,

Considérant les offres parvenues à la mairie de Mamirolle à l'issue de la consultation ;

Considérant le rapport d'analyse des offres établit par le maître d'œuvre au regard des critères de sélection pré établit suivants : prix des prestations : 70 %, valeur technique : 30 %

Au regard des résultats de cette analyse, Monsieur le Maire propose de retenir le groupement d'entreprises SARL CLIMENT et Fils TP et la SAS BONNEFOY pour un montant de 219 484,70 € HT soit 263 381,64 € TTC

Entendu l'exposé et la proposition de Monsieur le Maire en sa qualité de personne responsable du marché,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer le marché de travaux au groupement d'entreprises SARL CLIMENT et Fils TP et la SAS BONNEFOY pour un montant de 219 484,70 € HT soit 263 381,64 € TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches et à signer le marché de travaux avec ce groupement
- d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget primitif d'assainissement 2017
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le prochain conseil municipal se tiendra le Mardi 19 décembre 2017 à 19h30

Le secrétaire,

Bernard, LOOTEN

Le Maire,

Daniel PUOT